

HABILITATION ELECTRIQUE : B0L, BCL, B2VL, B2XL

TECH B2L

2 jours
14 heures



Prévention des risques sur VE-VH

Présentiel 100%

Objectifs

- Intervenir en toute sécurité sur véhicule électrique ou hybride dans le respect de la norme NF C18-550
- Préparer son habilitation électrique B0L Chargé de réparation, BCL, B2VL et B2XL Dépanneur remorqueur

Bénéfices de la formation

- Identifier les risques électriques liés aux interventions sur VE VH
- Mettre en œuvre et respecter les consignes de sécurité
- Bénéficier d'un avis après formation nécessaire à l'obtention de l'habilitation électrique B0L chargé de réparation, BCL, B2VL et B2XL

Méthodes et moyens pédagogiques

- Groupe : 8 participants
- Pédagogie active et participative
- Diaporama d'animation et support stagiaire
- Exercices pratiques en situation (atelier) : équipement de protection individuel et collectif, outillage isolé, véhicules Electriques ou Hybrides
- 60% d'applications pratiques

Compétences du formateur

- Formateur spécialisé en pédagogie des adultes et techniques d'animation
- Double compétence technique et pédagogique
- Expérimenté dans le domaine des Véhicules Electriques et Hybrides et disposant des habilitations électriques obligatoires

Modalités d'évaluation et de suivi de la formation

- Taux de réussite : 98% en 2025
- 96% de taux de satisfaction en 2025
- Evaluation des connaissances en début et fin de stage par QCM et/ou Quiz et/ou questionnements
- Evaluation formative par observation, exercices et/ou mises en situation
- Feuille d'émargement
- Attestation de fin de formation remise à chaque stagiaire

Public concerné

- Tout intervenant sur véhicules électriques et hybrides et/ou intervenant réalisant des opérations de dépannage-remorquage

Pré-requis

- Aucun

Spécificités

- Idéalement maîtriser le français à l'oral, l'écrit, et la lecture.

Equipements de protection individuelle

(le stagiaire doit obligatoirement venir avec ses propres EPI pour toute la durée de la formation)

- Visière (norme NF EN 166)



- Paire de gants isolés (norme EN 60903 classe 0) + Surgant (norme NF EN 388) ou gants composites (norme NF EN 60903 classe 0)

Modalités d'accès

- Formation en présentiel, animée en région (voir site internet « institut-ad.fr » rubrique AGENDA)

Programme

La Technologie

- Historique
- Notions et grandeurs électriques
- Risques électriques et prévention
- Les différentes chaînes de traction
- La réglementation
- Rôles et limites du personnel
- Les étapes de travail sur VE-VH

Les Applications Pratiques

- Constitution de la chaîne de traction
- Les différentes technologies
- Analyse d'ERG
- Mise en sécurité et intervention sur VE-VH
- Opérations d'ordre électrique et non électrique

Option - Habilitation B2XL dépanneur-remorqueur :

Lors de cette formation, vous avez la possibilité d'être évalué sur le critère B2XL dépanneur-remorqueur. Pour cela, merci le préciser lors de votre inscription.

Suite à la formation, un avis sera délivré sur les critères B0L chargé de réparation, BCL, B2VL et B2XL (sur demande)

Nous délivrons un « avis sur habilitation » portant sur les critères B0L Chargé de réparation, BCL, B2VL et B2XL (sur demande). Il ne s'agit que d'un avis favorable ou défavorable. Le fait d'habiliter un technicien revient au chef d'entreprise.

Concernant les techniciens, munis de leur habilitation, ils vont pouvoir consigner et déconsigner un véhicule électrique ou un véhicule hybride, c'est-à-dire mettre hors tension puis remettre sous tension, ainsi qu'intervenir sur les parties électriques de ce même véhicule, une fois mis hors tension. Ils pourront aussi réaliser toutes les opérations classiques d'entretien.

Ils ne peuvent donc pas intervenir sous tension sur la partie électrique du véhicule, ni dans le pack batterie. Cela correspondrait à une habilitation TST (Travail Sous Tension).

NB : nos formations sont disponibles et ouvertes aux personnes en situation de handicap en fonction des besoins et des adaptations à prévoir. Contactez-nous pour réaliser une analyse de la demande.

Tarifs : voir « GUIDE TARIFAIRE & CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ».

juil.-26